

Commission canadienne du blé—Loi

On ne peut s'empêcher de se demander, premièrement, pourquoi l'accord commercial du premier ministre ne traite pas de cette question et, deuxièmement, comment le gouvernement a pu signer un tel accord en sachant que les États-Unis avaient placé cette énorme barrière, ce mur d'argent, autour d'eux pour déplacer nos marchés et réduire à presque rien les prix de nos denrées agricoles.

Comme le disait le ministre, il y a même eu, peut-être, une légère augmentation de nos ventes par rapport au passé. C'est possible, mais vu les prix que nous obtenons maintenant c'est certainement une augmentation insuffisante pour maintenir nos revenus. Je ne dis pas que c'est la faute de la Commission du blé. Ce n'est pas de sa faute si le gouvernement n'a pas réussi à convaincre les États-Unis de ne pas adopter le *United States Food Security Act, 1985*, plus généralement connu sous le nom de *Farm Bill*.

Le sous-ministre a donné à un groupe de députés un excellent exposé sur cette loi américaine. Les informations fournies étaient intéressantes, mais elles n'étaient pas roses et elles ne laissaient pas espérer un avenir immédiat bien brillant pour les producteurs de grains et les autres agriculteurs du Canada.

Je désire soulever quelques autres questions mais je serai bref. Le projet de loi prévoit le versement aux membres du comité consultatif d'une indemnité pour chaque jour consacré à l'exercice de leurs fonctions et pour leurs déplacements. Nous appuyons cette modification qui dédommage les experts-conseils pour le temps qu'ils consacrent à leurs fonctions. Cependant, nous nous inquiétons du fait que l'on ne demande pas l'avis des membres du comité consultatif sur toutes les questions, comme ce fut le cas notamment avec le projet de loi.

Certains ont allégué que le comité consultatif n'avait pas été sérieusement consulté au sujet des répercussions du projet de loi qui traite, entre autres questions, des emprunts à l'étranger. Si le ministre nous apprend, comme je l'espère, qu'il n'en a pas été ainsi, peut-être pourrait-il alors nous dire quels renseignements ont été fournis au comité.

Le ministre a déclaré que les producteurs qui livrent leur grain dans leurs propres wagons à la Commission canadienne du blé assument actuellement une partie des frais d'entreposage et de financement de la Commission pour les céréales transportées jusqu'aux silos du réseau canadien, même s'ils n'entreposent rien dans ces silos. Le ministre a précisé qu'ils retireraient un avantage de l'existence de ces installations même s'ils ne s'en servaient pas. Des arguments que je n'ai pas l'intention de reprendre en détail ici, ont été avancés tant par les détracteurs que par les partisans de cette explication. Je suppose que c'est un peu comme les discussions sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il y aura toujours deux opinions différentes sur la manière d'effectuer les paiements. C'est une des questions qui seront encore débattues pendant un certain temps.

● (1550)

Ayant fait ces brèves observations, je tiens toutefois à signaler au ministre que nous espérons qu'il nous fournira des informations supplémentaires à l'étape du comité. A en juger

d'après l'esprit de coopération dont le ministre fait généralement preuve, je ne doute nullement que nous obtiendrons ces informations.

Au nom de mon parti, je tiens à signaler que nous n'avons pas l'intention de retarder l'étude du projet de loi et nous espérons qu'il sera adopté sans retard inutile pour que les agriculteurs de l'Ouest puissent en profiter dès que possible.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-92, tendant à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé. J'ai certaines craintes au sujet du projet de loi, mais, avant de les aborder, je voudrais féliciter la Commission pour le succès de ses efforts de commercialisation. Bien sûr, nous avons à nous plaindre des prix, mais au moins nos récoltes sont-elles vendues. Je crois que les agriculteurs de l'Ouest qui dépendent de la Commission conviennent qu'elle a bien fait son travail. En fait, elle a réussi à développer nos marchés l'année dernière, malgré toutes les difficultés auxquelles elle a eu à faire face. Nous sommes obligés d'accepter les prix, bien qu'ils soient trop bas, parce qu'il faut tenir compte de l'ensemble du système dans le cadre duquel les ventes de grain se font.

Au cours des deux dernières années, qui ont été particulièrement difficiles pour la Commission, il n'y avait que quatre commissaires. D'après la Loi, il doit y en avoir trois à cinq. La Commission a déjà eu cinq commissaires dans des périodes beaucoup moins difficiles. J'espère que le ministre voudra bien nous dire s'il a l'intention de remplir cette vacance.

Je voudrais également formuler quelques observations sur les répercussions que pourrait avoir l'accord dit de libre-échange sur la Commission canadienne du blé. A l'heure actuelle, la Commission est chargée de délivrer des licences pour l'importation des grains au Canada. Nous croyons savoir qu'un projet de loi sera probablement présenté l'année prochaine pour supprimer cette disposition.

M. Mayer: Vous parlez de permis, n'est-ce pas?

M. Hovdebo: Oui, de permis d'importation de grains. Je crains, comme beaucoup de gens, que la Commission ne soit plus autorisée, par suite de la conclusion de l'accord de libre-échange, à s'occuper du contrôle des importations, qui constitue une fonction essentielle du système de commercialisation. En fait, les gens s'inquiètent au sujet de tous les offices de commercialisation, que leur secteur soit ou non en régime de gestion de l'offre. Je crois qu'on risque de compromettre et d'affaiblir la Commission canadienne du blé.

La plupart des producteurs se rendent compte que les choses, dans leur exploitation, ne sont plus les mêmes qu'il y a cinq ans, et sont très différentes de ce qu'elles étaient il y a vingt ans. Ils croient que les changements que le ministre a apportés dans le domaine de la vente et du transport du blé constituent probablement un pas dans la bonne direction, mais il serait très malheureux que, d'un trait de plume, on compromette une institution qui a su gagner la confiance des agriculteurs de l'Ouest.